



**Compte-Rendu CE
exceptionnel
13 Juin 2018**

Déclaration préalable de la CFE CGC

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du CE,

La mission d'un syndicat est de défendre l'intérêt des salariés, leur qualité de vie au travail, leur emploi, leur revenu.

Pour autant, certaines organisations syndicales, qui visiblement, ont eu du mal à digérer la progression de 40 % de la CFE-CGC lors des dernières élections, semblent avoir perdu de vue l'essentiel de leur mission, et ont continué de refaire le match en chipotant sur les pourcentages de candidates sur les listes même si à l'arrivée, la CFE-CGC est bien le syndicat qui a la plus grande proportion de femmes élues.

Ces organisations syndicales ont donc un respect de la parité tout relatif.

Nous tenions à dénoncer l'attitude bien sélective des donneurs de leçons, tous particulièrement la CFDT de la DO Nord, qui préfèrent se concentrer sur des querelles de prétoire plus que sur le soutien aux salariés et sur certains périmètres le maintien de leurs représentants.

Certaines organisations syndicales sur la DO Nord n'ont pas été en mesure de respecter scrupuleusement la parité lors des dernières élections professionnelles, mais bizarrement seule la CFECGC a vu, pour cette raison, ses élus contestés par la CFDT. Leur application du droit est donc à géométrie variable. Les salariés apprécieront...

Et ces mêmes donneurs de leçons s'étonnent que certaines de nos élues finissent par démissionner, et horreur, sans les prévenir directement. Nos élues auraient aimé aussi avoir été prévenues avant de se retrouver devant les tribunaux.

Ces mêmes donneurs de leçons, lors du dernier conseil de surveillance du Fond Actions Orange, ont même été jusqu'à voter un ticket 100% masculin et ont écarté de la main une de leur représentante pour siéger au Conseil d'Administration. Si la loi sur la parité relative avait été respectée, le ticket aurait dû se composer d'une femme et d'un homme ou d'un homme et d'une femme.

Mais les donneurs de leçons ne sont pas à un paradoxe près.

Ainsi, les très bons résultats d'Orange 2017 ont été publiés malgré un endettement de près de 24 milliards d'euros qui reste important. Alors qu'Orange doit garder des marges de manœuvre pour investir dans ses réseaux fixes et mobiles, la Direction a proposé le versement d'un dividende supérieur aux bénéficiaires, le faisant passer de 0,60 € à 0,65 € par action. Cette proposition a, contre toute attente, été soutenue par nos donneurs de leçons, quand, dans le même temps, après avoir cautionné pendant des années la politique d'austérité salariale, ils décident aujourd'hui de ne pas signer la NAO.

Les salariés ne sont pas dupes de ces manœuvres politiques et ne s'intéressent pas aux visions court-termistes des organisations syndicales. Ils nous jugeront dans les urnes, lors des prochaines élections.

Pour la délégation CFE-CGC au CE DO Nord.

Consultation sur le test de modification des horaires d'ouverture de la boutique de Charleville

Contexte :

- La boutique de Charleville passe au format Smart Store le 2 juillet 2018 et se relocalise dans un espace commercial doublé
- A la suite de sa fermeture, 3 personnes de Sedan rejoignent ce nouveau Smart Store
- La refonte du tableau de service a été réalisée avec les salariés et donne lieu à la fermeture de la boutique les lundis matin, journée à faible activité commerciale.
- La proposition du nouvel aménagement des horaires a été réalisée avec les salariés et le test démarre le 2 juillet 2018

- La période d'ouverture sera accompagnée de 2 salariés en CDD
- Le CHSCT AD PiCA s'est prononcé favorablement le 29 mai dernier avec toutes les OS présentes

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC s'est abstenue dans la mesure où certains salariés se retrouvent en difficulté vie travail/vie professionnelle et a demandé un bilan de ce test au T4 2018. La Direction s'est engagée à garantir l'équilibre vie professionnelle/vie privée, au cas par cas.

Service Social du Travail de la DO Nord : bilan d'activité 2017 et feuille de route

Contexte :

L'ambition du Service Social est d'accompagner vers un mieux-être au travail pour une entreprise performante, digitale et humaine

Il est noté une activité soutenue (11% des salariés sont accompagnés, dans la moyenne nationale) et une stabilité par rapport à l'année 2016 :

- 635 salariés accompagnés,
- 488 rendez-vous en présentiel au sein de l'entreprise
- 177 visités à domicile

Le Service Social s'appuie sur un réseau de partenaires dense et diversifié

Analyse CFE CGC :

Les constats issus de la veille sociale viennent, hélas, corroborer les remontées des IRP dans les différentes instances :

- Eloignement domicile travail
- Mal être suite à la fusion de l'UI et à la mise en place de Compliance

La CFE CGC alerte la Direction sur le calcul financier des TPS organisés par Orange Avenirs car il ne formalise pas suffisamment la réalité du net restant par mois et doit proposer une analyse plus personnelle et détaillée lors de la simulation.

Point ASC

Contexte :

3 résolutions sont présentées au vote du CE par le bureau, suite à décision de la Commission ASC.

- Participation au lien social,
- Prestation de fin d'année
- Participation à la scolarité

Analyse CFE CGC :

La CFE CGC s'est abstenue lors du vote de la première résolution du fait du manque de transparence sur le document présenté.

La CFE CGC a voté pour la seconde résolution relative aux prestations de fin d'année sous forme de bons d'achat d'un montant de 160 Euros et de chèque cadeau de 35 E par enfant

La CFE CGC n'a pas participé au vote imposé par la CFDT sur la participation à la scolarité. En effet, nous souhaitons que la décision soit votée par la commission ASC du 18 Juin avant le vote du CE. Un report a été demandé par la majorité des Organisations Syndicales, qui n'a pas été suivi.

Prochain CE le 28 Juin 2018